



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 26 mai 2015 A 10 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 26 mai à 10h00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Marie-Odile JARLIGANT doyenne d'âge, assistée de Madame Solène MICHENOT qui a rempli les fonctions de secrétaire.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan (pouvoir à Monsieur CHESNAIS)
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine (pouvoir à Madame MICHENOT)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur, I.A.V
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire Atlantique

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE

1 6 JUIN 2015

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 26 mai 2015 à 10H00 à La Roche Bernard

III – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux textes et aux articles 20 et 21 des statuts de l'Institution, il est créé une Commission d'Appel d'Offres qui est constituée :

- du Président de l'Institution,
- de deux membres titulaires,
- de deux membres suppléants,
- de toute personne qualifiée prévue par le Code des Marchés Publics.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets pour désigner les deux membres titulaires et les deux membres suppléants.

1. Election des deux membres titulaires

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS: 12

- BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

SUFFRAGES EXPRIMES: 12

- Ont obtenu : Monsieur Alain GUIHARD : 12 voix

Monsieur Bernard LEBEAU: 12 voix

Messieurs Alain GUIHARD et Bernard LEBEAU sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

2. Election des deux membres suppléants :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS: 12

BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

SUFFRAGES EXPRIMES: 12

Ont obtenu Madame Danielle CORNET: 12 voix

Monsieur Roger MORAZIN: 12 voix

Madame Danielle CORNET et Roger MORAZIN sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour extrait conforme La Présidente,

Solène MICHENOT



